

### *Initiatives ministérielles*

Le budget prévoit un large éventail de compressions atteignant au total un milliard de dollars au cours de l'exercice financier 1992-1993 et sept milliards de dollars sur les cinq prochains exercices. Il renforce et accentue le programme de restriction des dépenses que nous avons présenté dans le budget de février 1990 et que nous avons élargi l'an dernier, sans pour autant réduire les grands paiements de transferts aux provinces.

Les dépenses engagées pour la défense vont diminuer de 2,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Les budgets de fonctionnement des ministères, salaires non compris, seront réduits de 3 p. 100. On va épargner ainsi 150 millions de dollars l'an prochain et 800 millions de dollars sur cinq ans. Le gouvernement va restructurer et rationaliser ses activités de façon à améliorer tant son efficacité que les services aux Canadiens. Quarante-six organismes, bureaux, commissions et conseils consultatifs seront dissous, remis à plus tard, fusionnés ou privatisés.

Le budget fédéral des communications sera réduit de 75 millions de dollars par année. Le nombre des publications gouvernementales diminuera considérablement.

La croissance du financement du logement social par la Société canadienne d'hypothèques et de logement sera limitée à 3 p. 100 par année en moyenne.

Le premier ministre et tous les ministres verront leur traitement réduit de 5 p. 100 à compter du 1<sup>er</sup> avril, conformément à la décision qui a été prise l'an dernier de bloquer pendant un an le traitement des ministres, des députés et des fonctionnaires.

Les députés de l'opposition râlent lorsqu'on parle d'une réduction de 5 p. 100. Je me rappelle que lorsque, en 1986 ou en 1987, tous les membres du gouvernement progressiste conservateur, y compris les ministres et le premier ministre, avaient accepté une baisse de salaire, et qu'on avait proposé aux députés des partis d'opposition d'en faire autant, ils avaient refusé. Ils n'avaient alors pas voulu emboîter le pas. Et voici qu'ils râlent et grognent parce que nous acceptons une baisse de salaire. Ils ne l'ont jamais fait, mais ils se permettent de râler et de grogner.

Peut-être est-ce parce qu'ils ne peuvent plus voyager en première classe qu'ils se plaignent. Les voyages en première classe, qui étaient déjà limités pour les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires, sont maintenant supprimés et les voyages internationaux seront également réduits.

J'ai pris l'avion à Toronto pour aller à Montréal il y a trois semaines et les seuls passagers en première classe

étaient deux députés néo-démocrates. Le député libéral qui était à bord de l'avion et votre humble serviteur étaient assis à l'arrière de l'avion.

**Une voix:** J'étais à l'arrière avec vous.

**M. McDermid:** C'est exact. Mais qui d'autre y avait-il? Les deux socialistes en première classe. C'est fini maintenant, ils vont devoir faire une croix sur les voyages en première classe, comme tous les députés d'ailleurs.

**M. Angus:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme j'étais l'un des passagers assis à l'avant, je tiens à préciser que c'est le transporteur qui nous a attribué, sans frais supplémentaires, ces places en première classe parce que nous avons dû changer de destination et se rendre à Montréal au lieu d'Ottawa.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Ce n'est pas là un rappel au Règlement, mais un sujet de discussion.

**M. McDermid:** Monsieur le Président, je n'ai pas mentionné de noms, mais si le député admet qu'il voyageait en première classe. . . Soit dit en passant, il y avait beaucoup de places libres en classe économie et en classe affaires dans le même avion. Le député dit que c'est le transporteur, Air Canada, qui lui a offert, sans frais supplémentaires, cette place en première classe. Je me demande s'il a vérifié auprès du personnel de la Chambre si c'était vraiment sans frais. Ah! ces socialistes, je vous jure, il nous en font voir de toutes les couleurs.

Mais j'en reviens à mon propos, si vous le voulez bien. En outre, le gouvernement intensifiera le recouvrement des frais et la perception des impôts en souffrance. Ces derniers s'élèvent à quelque huit milliards de dollars, dont la moitié n'a pas fait l'objet de contestations. C'est de l'argent qui est dû aux contribuables, et non au gouvernement.

Les sociétés d'État ne répondant plus aux objectifs de la politique publique continueront d'être privatisées. Nous en avons privatisé 24 jusqu'à maintenant. Entre 50 000 et 60 000 travailleurs sont donc retournés dans le secteur privé. J'estime que c'est très important, sans compter que nous disposerons d'actifs excédentaires.

Ces privatisations ainsi que d'autres mesures de rationalisation permettront au gouvernement de réduire les recouvrements et les fonctions faisant double emploi tant au gouvernement que dans l'entreprise privée. Le gouvernement prendra également un certain nombre de mesures pour améliorer les services à la population. Il continuera de faire les choix difficiles qui s'imposent en vue de gérer les dépenses de programmes dans les limites du projet de loi sur le contrôle des dépenses, qui a été annoncé dans le budget de l'année dernière.